

**INTITULE DU POSTE****Coordonnateur Pôle d'appui à la scolarité****NATURE DU POSTE**

Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) sont un **nouveau service** rendu aux parents et responsables légaux d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers en même temps qu'une organisation qui vient **en appui de la scolarisation de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers**.

L'équipe permanente du PAS se compose d'un coordonnateur (enseignant) et d'un éducateur (médico-social).

Ce pôle d'appui est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles, ainsi qu'un accompagnement aux équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves à l'école.

Pour construire ces réponses, le PAS s'appuie sur tout professionnel susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.

Le coordonnateur du PAS travaille dans le cadre fixé par les co-pilotes (IEN+ Chef d'établissement) et il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH-Ecole inclusive.

**Textes de référence :**

Conférence nationale du handicap – avril 2023 – 12 mesures pour l'école

Cahier des charges 2025 des PAS

**MISSIONS****Accueillir les familles et les élèves à besoins éducatifs particuliers :**

Le coordonnateur reçoit toutes les familles qui sollicitent le PAS pour dresser l'état des aménagements déjà mis en place pour leur enfant, construire de nouvelles propositions de réponse du PAS en accord avec elles. Il peut les conseiller et les accompagner dans leurs démarches.

**Expertiser le besoin, en lien avec l'équipe permanente du PAS et les professionnels de son secteur :**

Le coordonnateur PAS supervise l'identification des besoins, réunit l'équipe permanente du PAS, accompagnée le cas échéant d'autres professionnels experts et formule une proposition de réponses. Les réponses envisagées sont soumises à validation des co-pilotes du PAS.

**Construire le lien avec les écoles et établissements scolaires des élèves concernés par une demande et mettre en réseau les différents professionnels :**

Personne Ressource pour les équipes pédagogiques, le coordonnateur veille à nouer des liens avec l'ensemble des partenaires présents sur le territoire du PAS, afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins particuliers. Il fait le lien avec la MDPH.

**Formuler des réponses aux besoins exprimés :**

Par son expertise pédagogique, et au regard des aménagements déjà mis en place par l'établissement scolaire de l'élève et formalisés dans le LPI, le coordonnateur du PAS peut proposer :

- D'autres adaptations et d'autres aménagements pour l'élève
- L'attribution d'un matériel pédagogique adapté, répondant à un enjeu d'accessibilité
- Un soutien pédagogique et éducatif par un personnel de l'éducation nationale ou du médico-social

**Coordonner l'équipe du PAS** et les personnes ressources, pour une action concertée et efficace, au plus près de l'élève et de ses besoins particuliers.

**Rendre compte de son action :**

Le coordonnateur rend compte de son activité aux co-pilotes du PAS. Il tient un tableau de bord de ses sollicitations, des situations d'élèves et des réponses apportées.

Il rédige chaque année un rapport d'activités remis aux co-pilotes du PAS et à l'IEN ASH- Ecole inclusive en charge de l'animation du réseau des coordonnateurs de PAS, détaillant l'ensemble de ses activités.

## COMPETENCES

---

- **Savoir travailler en équipe** restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'éducation nationale (MDPH, pôle ressource, famille...) afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Être **expert de l'analyse des besoins** éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe.
- Faire preuve d'une **bonne connaissance des spécificités** du premier et du second degré.
- Agir en référence constante au **principe de l'éducabilité cognitive**.
- Savoir faire preuve **d'adaptation, d'écoute et de réactivité**.
- **Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel relevant de l'éducation inclusive** : scolarisation, aides spécifiques, dispositifs, structures et accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers.
- Faire preuve de maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles.
- Suivre des dossiers avec organisation, rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...).
- Avoir des compétences rédactionnelles (comptes rendus, bilans, documents divers...).

## DIPLOMES OU EXPERIENCES

---

CAPPEI ou équivalent souhaité.

Toute expérience sur des postes mobilisant les compétences recherchées est à valoriser.

## OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

---

**Lieux d'exercice** : les postes vacants sont répartis comme suit :

3 postes implantés sur la circonscription de BAR-LE-DUC

- Au collège Raymond Poincaré de Bar-le-Duc
- Au collège Robert Aubry de Ligny-en-Barrois
- Au collège André Theuriet de Bar-le-Duc

1 poste implanté sur la circonscription de COMMERCY

- Au collège Les Cuvelles de Vaucouleurs

**Temps de service** : 100%, 1607 heures annualisées.

**Régime indemnitaire** : IFTS

## MODALITES DE CANDIDATURE

---

cf. note départementale - Poste à profil (CV et lettre de motivation)

## CONTACT :

---

**IEN ASH-école inclusive** – 11 rue Jeanne d'Arc 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**DPE** – 11 rue Jeanne d'Arc 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 81- Courriel : [dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr)